

RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 18/5.06 - Direction des travaux, énergies et services industriels

Objet : Demande d'un crédit de CHF 194'000.00 pour les études de réhabilitation, renforcement et adaptation des infrastructures communales sur la rue des Charpentiers, la rue de la Gare et la place Dufour

PREAVIS N° 18/3.06

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Composée de Mmes Anne-Catherine AUBERT, Jacqueline BIELER, MM. Roger CHRISTINAT, Yvan CHRISTINET, Vincent JAQUES et Giulio ZENONI, sous la présidence d'Esther BURNAND, la commission s'est réunie le 20 mars 2006. Les compléments d'information envoyés ont permis d'éviter une deuxième séance.

MM. Frédéric JOMINI, municipal, Alain JACCARD, chef de service et Alain BOVY, responsable du service technique, nous ont fourni des explications claires, précises et compréhensibles. La commission les remercie du soin mis à cette présentation, de leur disponibilité et de la qualité des documents.

1. PREAMBULE

Les derniers incidents de l'avenue de Marcelin nous ont rappelé que nos infrastructures souterraines montrent un grand état de vétusté. Pour la zone du crédit d'études, non seulement les canalisations sont en bout de course, mais de plus tout ce secteur ne connaît pas encore la séparation en eaux claires et eaux usées.

Une étude détaillée et approfondie s'avère indispensable.

La commission a reçu confirmation que le crédit concerne uniquement les travaux souterrains qui peuvent être réalisés indépendamment des aménagements de surface et que les trottoirs, chaussées et circulations seront rétablis provisoirement.

2. ETAPES DU PROJET

La zone concernée a une pente extrêmement faible qui s'exprime en ‰ et non en %. Les soucis de refoulement en cas de gros orages sont importants, d'où une étude fort détaillée concernant l'acheminement des eaux vers les collecteurs de l'ERM. C'est également pour ces raisons que l'ordre des travaux est le suivant :

- a) Place Dufour
- b) Rue de la Gare
- c) Rue des Charpentiers.

Il faut donc démarrer avec les opérations en partant du lac et en remontant vers la gare. Si la réalisation de ces projets améliorera la qualité de l'évacuation des eaux, on nous a laissé comprendre que tout le cœur de la vieille ville était impossible à assainir, mais qu'on fait au mieux.

3. ASPECTS FINANCIERS

Vu l'importance du crédit d'étude, la commission a souhaité mieux comprendre la somme de CHF 135'500.00. Cette dernière se compose des rubriques suivantes :

a) Avant projet	CHF 16'260.00
b) Projet définitif (relevés topométriques, plans, dimensionnement des ouvrages, établissements des avant-métrés)	CHF 70'460.00
c) Etudes de détails	CHF 21'680.00
d) Devis de l'ouvrage	CHF 16'260.00
e) Demandes d'autorisations	CHF 10'840.00

Ce crédit d'étude doit apporter une solution tout à fait adaptée à la complexité de la situation et éviter des surprises lorsqu'on ouvrira la chaussée. L'utilisation de caméras permet de bien évaluer les problèmes.

4. CHARGES FINANCIERES ET D'EXPLOITATION

Comme mentionné dans le préavis, un montant de CHF 180'000.00 a été inscrit au budget des dépenses d'investissements et cette dernière dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

La commission émet toutefois le vœu que, en temps voulu, les dicastères concernés par la surface soient consultés, afin d'éviter des revêtements du sol provisoires.

5. CONCLUSIONS

Favorablement impressionnée par les détails des plans fournis, convaincue de la nécessité de ces travaux, la commission à l'unanimité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 194'000.00 pour les études de réhabilitation, renforcement et adaptation des infrastructures communales sur la rue des Charpentiers, la rue de la Gare et la place Dufour;
2. de dire que ce montant de CHF 194'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 38'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

au nom de la commission
la présidente-rapporteur

Esther Burnand